

Évolution des systèmes fonciers dans un ancien front pionnier de cacaoculture : la région du N'Zi (Centre-Est de la Côte d'Ivoire)

Koffi Kouakou Evrard

Konate Abdoulaye

Yeo Nogodji Jean

Département de Géographie, Unité de Recherche pour le Développement,
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n29p190](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n29p190)

Submitted: 06 May 2025

Copyright 2025 Author(s)

Accepted: 16 October 2025

Under Creative Commons CC-BY 4.0

Published: 31 October 2025

OPEN ACCESS

Cite As:

Koffi, K.E., Konate, A. & Yeo, N.J. (2025). *Évolution des systèmes fonciers dans un ancien front pionnier de cacaoculture : la région du N'Zi (Centre-Est de la Côte d'Ivoire)*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (29), 190. <https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n29p190>

Résumé

La région du N'zi, reconnue pour son rôle pionnier dans la culture du cacao en Côte d'Ivoire est marquée par d'importantes transformations foncières. Cet article explore l'évolution des systèmes de gestion des terres d'un contexte pionnier à une période post pionnière. La méthodologie de recherche a consisté à faire une recherche documentaire sur le contexte foncier des pratiques antérieures et actuelles régionales. Les enquêtes de terrains étaient des "enquêtes à plusieurs passages" dans 53 localités sur 206 localités. Les résultats montrent d'une part que les anciennes pratiques foncières sont en survie car 87 % des producteurs ont obtenus leurs parcelles par héritage. D'autre part, dans le contexte actuel, une inégale délimitation des terroirs dans les départements est observée. Cette dynamique foncière favorise l'implantation de 4 nouvelles sociétés agricoles dans 9 localités de la région.

Mots clés : Évolution, systèmes fonciers, front pionnier, cacaoculture, N'zi

Evolution of Land Systems in a Former Pioneer Cocoa Farming Front: The N'zi Region (Central-East of Côte d'Ivoire)

Koffi Kouakou Evrard

Konate Abdoulaye

Yeo Nogodji Jean

Département de Géographie, Unité de Recherche pour le Développement,
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Abstract

The N'zi region, renowned for its pioneering role in cocoa cultivation in Côte d'Ivoire, is marked by significant land transformations. This article explores the evolution of land management systems from a pioneer context to a post-pioneer period. The research methodology consisted of documentary research on the land context of past and current regional practices. Field surveys were conducted in 53 out of 206 locations. The results show, first, that old land practices are still alive, as 87% of producers obtained their plots through inheritance. Second, in the current context, an uneven delimitation of terroirs is observed within the departments. This land dynamic is favoring the establishment of four new agricultural companies in nine locations in the region.

Keywords: Evolution, land systems, pioneer frontier, cocoa cultivation, N'zi

Introduction

La région du N'zi, autrefois région du N'zi Comoé, avait une superficie de 19 560 km² et comptait 8 sous-préfectures Arrah, Bocanda, Bongouanou, Daoukro, Dimbokro, Kouassi kouassikro, M'batto et Ouélé (S. Akira, 2003). Deuxième boucle du cacao et du café, la production était estimée entre 15 à 20% de la production nationale entre 1960 et 1975. Cette dynamique reposait sur des pratiques foncières basées sur le système traditionnel. Après cet âge d'or, la production du café a chuté de 1 à 2% entre 2000 et 2005 et celle du cacao de 5 à 8% à la fin des années 1970, et ne constitue plus que 0,70% en 2005. Avec la redéfinition des frontières administratives en 2011, cette région est devenue le N'zi avec une superficie de 4 772 km² (ANADER, 2018). Aussi, cette dernière décennie, d'importants projets agricoles ont été initiés pour relancer l'agriculture et insuffler une reconversion agricole. C'est le cas du Projet d'Aménagement Agricole de la Vallée du N'zi, du Projet de Relance de l'Agriculture à Dimbokro Commune, du Projet d'Aménagement

Agricole de la Vallée du N'zi, Programme d'Urgence à la Production Vivrière (MINADER, 2014 ; MINADER, 2020,). Dans ce même registre pour résoudre la question foncière, support essentiel de développement des activités agricoles, la région a bénéficié des phases pilotes des projets de renforcement des politiques foncières aboutissant à une mutation des pratiques foncières. Dans ce contexte, comment le rapport au foncier a-t-il évolué de la période pionnière jusqu'aujourd'hui ? Cette interrogation principale se décline en trois questions subsidiaires à savoir : quels sont les caractéristiques des anciennes pratiques foncières dans la région du N'zi ? Comment le foncier est-il approprié aujourd'hui dans la région du N'zi ? Quel est l'impact du changement du mode de gestion foncière dans la région du N'zi ? L'objectif de cette étude est de montrer les transformations des pratiques foncières du passage de la période pionnière à la période de reconversion agricole.

Méthodologie

Collecte des données

La méthodologie de recherche a consisté à une recherche documentaire. Elle a été réalisée sur internet, à la bibliothèque de l'université Alassane Ouattara et Jacques Aka de Bouaké. Également, dans les documents généraux, spécialisés et techniques, statistiques et cartographiques ont été consultés. L'objectif est de recueillir la perception des communautés sur le contexte foncier, les pratiques antérieures et actuelles régionales. Les enquêtes de terrains étaient des "enquêtes à plusieurs passages" dans 53 localités sur 206 localités que comprend la région. Ces choix se justifient par la présence de front pionnier et la mise en place des politiques foncières . Certaines localités de la région du N'zi sont présentées par la figure 1.

Figure 1. Présentation de la région du N'zi



Sources : Bnetd, CCT, 2012
Réalisation : A. Konaté, juillet 2021

La figure 1 présente les départements de la région du N'zi où se trouve la Direction Régionale de l'Agriculture de Dimbokro, des directions départementales Bocanda, Kouassi kouassikro et les 10 sous-préfectures où se

localisent parfois l'Agence du Foncier Rural chargé de la politique foncière. Au total, 350 exploitants agricoles ont été sélectionnés selon un choix raisonné avec un taux de sondage de 10 % des 3498 exploitants recensés. Les raisons de ce choix sont liées au type d'activité agricole, aux types de production, et aux superficies des parcelles agricoles.

Outils d'analyse des données

L'outil informatique a été utilisé principalement pour la saisie et le traitement des données de l'enquête. Le logiciel SPSS a d'abord servi au dépouillement des données collectées. Il a ensuite servi à la réalisation des tableaux statistiques et des différents tests. Enfin, le logiciel Excel 2016 a permis d'effectuer certains calculs ; peaufiner les graphiques et les diagrammes réalisés dans notre travail de recherche. Le traitement cartographique a permis de spatialiser notre étude. Le logiciel cartographique QGIS a permis d'élaborer les différentes cartes de la zone d'étude. Ces cartes portent essentiellement sur les formes d'occupation du sol.

Résultats

Les résultats issus de la méthodologie se structurent autour de trois grandes parties, d'abord la présentation les anciennes pratiques foncières, ensuite l'analyse la dynamique de la nouvelle politique foncière et enfin l'évaluation de l'impact de l'évolution.

Des anciennes pratiques foncières en survie

Des pratiques foncières pionnières basées sur le système matrilinéaire

Des particularités caractérisent l'accès au foncier par les populations des deux anciennes sous-préfectures de l'ancien front pionnier de la région du N'zi ; illustrées dans le tableau 1.

Tableau 1. Mode d'appropriation du foncier durant la période pionnière dans le N'zi

Pratiques	Caractéristiques
Succession des terres	Matrilinéaire
Type de travailleur	Saisonnier/Aboussan/
Pérennisation de superficie	Anticipation de l'installation du fils

Sources : D. Boussou, 2019, p. 41 ; C. Benveniste, 1974, p. 46 ; E. Molard, 1998

Le tableau 1 présente des modes d'accès au foncier. La région est peuplée par les Baoulé et spécifiquement la tribu des Agba. L'accès à la terre était auparavant caractérisé par le mode de succession matrilinéaire et le droit d'ainesse. Plus clairement, la succession se fait dans le clan de la mère, de frère à frère utérin et d'oncle à neveu utérin. Les femmes succédaient donc difficilement à la terre. Aussi la typologie des exploitants agricoles fait ressortir qu'ils étaient souvent des saisonniers. Ils étaient rémunérés et venaient à des périodes d'intensification des travaux dans les parcelles pour

une durée de 6 mois et repartaient dans leurs localités d'origine. Enfin, dans la course au foncier, le père privilégie l'installation de son fils une fois qu'il acquiert de grandes superficies de forêts.

La survie de l'héritage dans les transactions foncières

Trois types de modalités d'acquisition des terres ont été identifiés lors des enquêtes. Les premiers sont des propriétaires terriens qui accèdent aux portions de terres agricoles par héritage. Les seconds ont des portions de terres qui leur sont octroyées partiellement par des possesseurs. La dernière modalité est l'achat. Le tableau 2 montre la répartition des différents modes d'accès au foncier selon les enquêtés.

Tableau 2. Répartition du mode d'accès à la terre en fonction du genre dans la région du N'zi

Modes d'acquisition	Héritage		Métayage		Achat	
Genre	M	F	M	F	M	F
Proportion en %	66	21	11	1	1	0
Proportion en %		87		12		1

Source : enquêtes de terrain, 2020

La plus grande proportion de producteurs (87 %) acquiert leur parcelle par l'héritage. Cela s'explique principalement par le fait qu'après la migration du front pionnier à la fin des années 1980, les producteurs sont restés en majorité dans leurs lieux d'origine qui constituent les villages de la région du N'zi pour exploiter leurs parcelles. Même si la période post-pionnière correspond à un moment de souplesse du marché foncier, seulement 12% des producteurs ont accès aux parcelles agricoles suite au métayage. L'achat perçu en périphérie des villes est observé chez 1% des producteurs de la région du N'zi

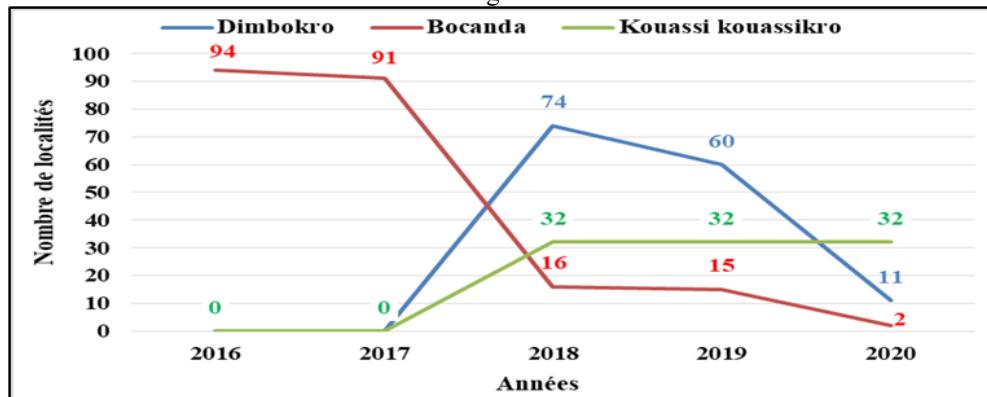
Des fonciers appropriés autrement à la période post-pionnière

L'Agence Foncière Rurale (AFOR), en collaboration avec l'ensemble des directions départementales de l'agriculture (DDA) ont, à travers le Contrat de Désendettement et de Développement C2D de 2012, mis en place le Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI) en 2016 dans le département de Bocanda. Ce projet inclus un processus de délimitation des terroirs villageois et a été élargi en 2017 à travers le Projet d'Appui au Foncier Rural (PAFR) à l'ensemble des terroirs.

La délimitation des terroirs impulsé par les projets

Le processus de délimitation des terroirs devait éviter les conflits, pour une exploitation sécurisée des terroirs des différents villages. Toutefois, les dynamiques de délimitations sont diverses à l'échelle des départements. La figure 2 relève cette évolution à l'échelle de la région du N'zi.

Figure 2. Évolution du nombre de localités totalement délimité par le PAFARCI et le PAFR dans la région du N'zi



Sources : Rapports annuels DRA Dimbokro, 2016-2020

L'évolution du nombre de localités délimité est traduite par la figure 2. Dans le département de Bocanda, la délimitation a commencé en 2016 avec le projet PAFARCI et a pris fin en 2018. Ainsi 94 localités ont commencé le processus en 2016, 91 en 2017 et 16 en 2018. 15 localités sont en cours de délimitation en 2019 et 2 en 2020. À partir de 2017, le PAFR vient se joindre à cette initiative et va prendre en compte les 3 départements de même que celui de Bocanda. Ce projet verra réellement le jour en 2018 où successivement dans le département de Bocanda, 74 localités sont concernées en 2018, 60 en 2019 et 11 en 2020. À Kouassi kouassikro, la délimitation entamée en 2018 est en cours jusqu'en 2020.

Une délimitation des terroirs non effective dans tous les départements

Dans la région du N'zi, tous les villages ne sont pas délimités. Cette délimitation est issue du projet PAFARCI qui comporte une enquête auprès des différents villages avant le tracé des limites. Cette prise en compte des acteurs locaux a abouti à un tracé des limites précises des différents villages. Ainsi, les aires d'extension des différents villages sont bien circonscrites. Le tableau 3 présente le nombre de localités des départements où s'est déroulé la procédure de délimitation.

Tableau 3. Nombre de villages délimités par département dans la région du N'zi

Départements	Villages délimités	Villages non délimités	Total
Bocanda	104	00	104
Dimbokro	63	10	73
Kouassi kouassikro	0	32	32

Sources : Rapports annuels DRA Dimbokro, 2016-2020

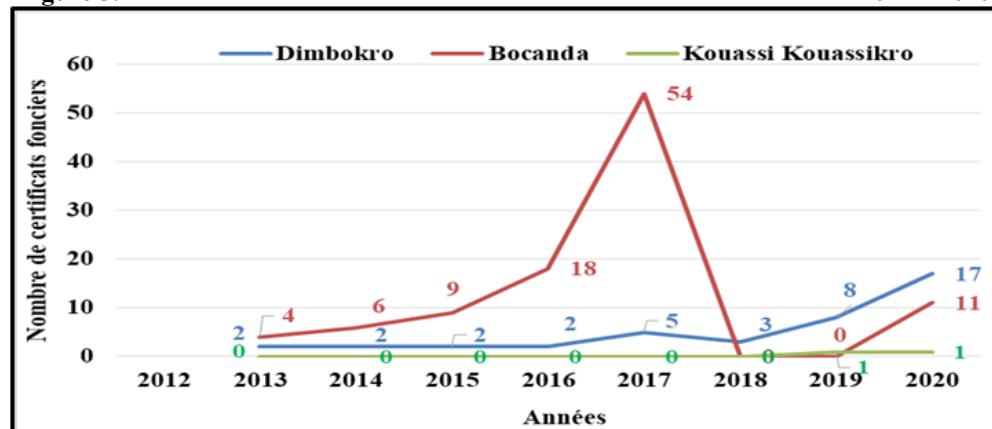
Le tableau 3 présente le nombre de localités délimitées et non délimitées à l'échelle des départements de la région. Kouassi kouassikro a

toutes ses localités non délimitées. En effet, le projet pilote n'a pas touché cette localité dans les débuts. Par contre à Bocanda et Dimbokro, le contexte est différent. La totalité des 104 localités est délimitée dans le département de Bocanda. À Dimbokro, 63 localités sont délimitées contre 10 non encore délimitées. Les villages non délimités sont souvent marqués par des dissensions entre des localités voisines ou le non début du processus.

Une dynamique figée du processus de délimitation des parcelles individuelles

L'attribution des certificats fonciers est issue d'un autre projet nommé Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière Rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR). Initié en 2019, il devrait permettre de renforcer la délimitation les parcelles individuelles débutées depuis 1998 à l'intérieur des localités suivie de leurs sécurisations et la délivrance des certificats fonciers. À Dimbokro, les sous-préfectures touchées pour le moment sont Nofou et Djangokro; 2 sous-préfectures à Bocanda et une à Kouassi kouassikro. Cette opération qui s'est achevé en 2022 e est présentée dans la figure 3.

Figure 3. Évolution du nombre de certificats fonciers délivrés dans le N'zi de 2012 à 2020



Source : Rapport annuel DRA Dimbokro, 2012-2020

L'observation de la figure 3 permet de distinguer 3 tendances de délivrance du certificat foncier dans les trois départements. Au total 144 certificats fonciers ont été attribués dans la région. À Bocanda, entre 2013 et 2017, les populations adhèrent massivement à la délimitation de leurs parcelles individuelles dans la mesure où le nombre est passé de 14 à 54 certificats obtenus en 2017. Le nombre chute à 11 en 2020 et les deux années qui y précèdent sont marquées par une absence de statistiques. À Dimbokro, le processus prend de l'ampleur à partir de 2017 avec 5 certificats avant d'aboutir à 17 en 2020. À Kouassi kouassikro c'est en 2019 que ce processus

est perceptible dans la mesure où un certificat a été délivré de même qu'en 2020. L'avance observée dans le département de Bocanda à l'inverse des autres départements peut être attribuée à la récurrence des projets fonciers qui y sont initiés. De même, cet espace plus dominé par la forêt offre de nombreux atouts pour la mise en valeur. Les populations préfèrent donc sécuriser leurs terres. Par ailleurs, cette initiative concourt à créer un cadre formel de sécurisation des limites jusque-là matérialisées par des repères traditionnels (arbres, collines, pistes).

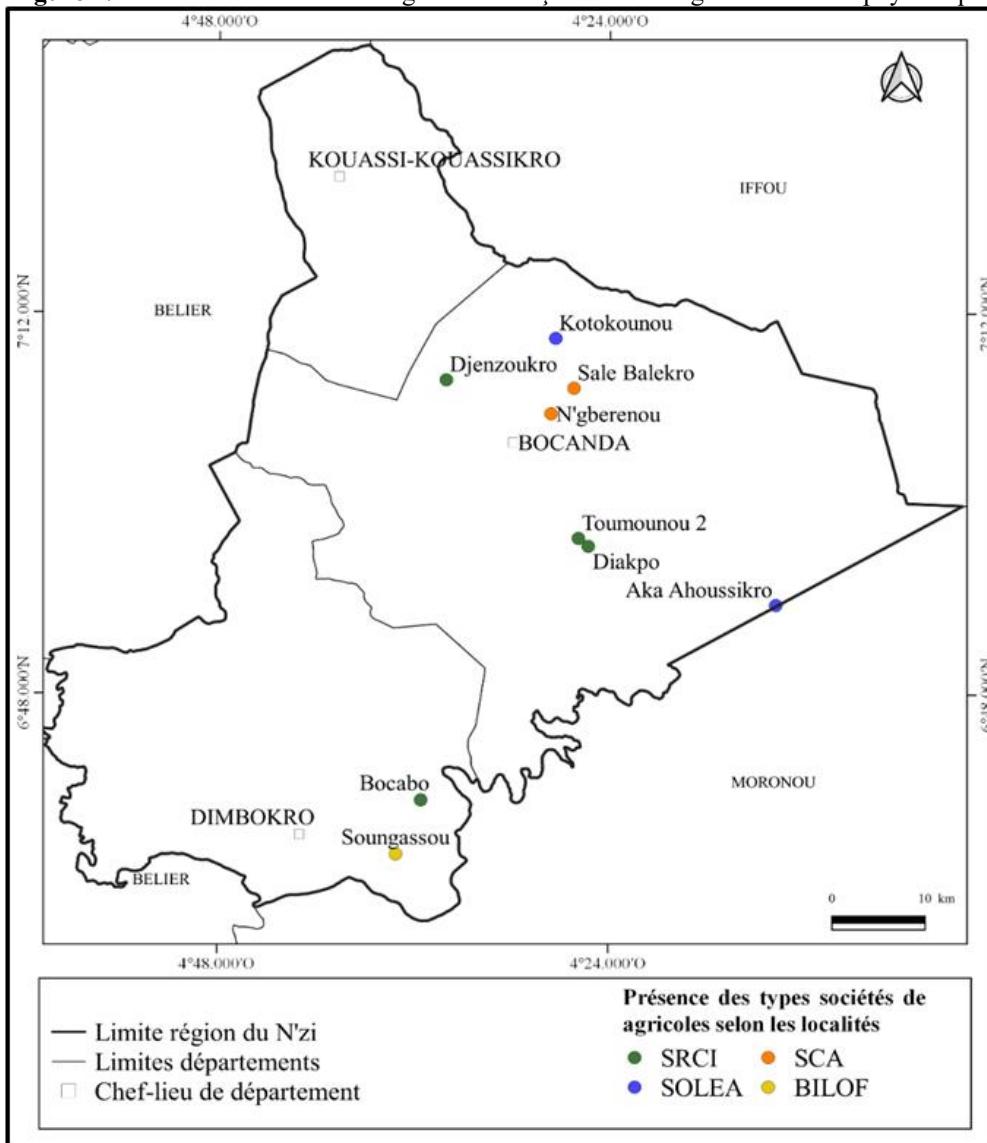
Entre sécurité et fragilité des fonciers malgré les délimitations

Le foncier sécurisé est favorable à diverses formes d'exploitations, tandis que les terres non encore délimitées portent des gènes de conflits.

La sécurité foncière favorable aux sociétés agricoles dans le N'zi

Les lois n°2004-412 du 14 aout 2004 et n°2013-655 du 13 septembre 2013 viennent modifier l'article 6 de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier ivoirien (MINADER, 2017, pp. 1, 4, 5, 10). Elles visent à créer un cadre consensuel et moins conflictuel lors de la gestion des terroirs. La loi n° 2015-537 du 20 juillet 2015 d'orientation agricole sécurise les droits des détenteurs coutumiers et incite à la valorisation des ressources foncières. Dans cette même logique, la loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant code forestier attribue la propriété des forêts au titulaire de titre de propriété foncière selon les types des actes détenus. Ainsi, des agro-industriels disposants de bail emphytéotiques exploitent des parcelles. La figure 4 présente la localisation de certaines sociétés dans la région disposant de bail emphytéotique.

Figure 4. Localisation des sociétés agricoles exerçant sous le régime du bail emphytéotique



Sources : Bnetd, CCT, 2012 ; enquêtes 2020

Réalisation : N. J. Yéo, juillet 2021

La figure 4 présente les différentes firmes agro-industrielles de la région du N'zi. Elles sont dans l'ensemble localisées dans le centre-est et le sud de la région du N'zi précisément dans les départements de Bocanda et Dimbokro, du fait de la présence d'une végétation de forêt, favorable à la mise en place de leurs activités. La société agricole SRCI est spécialisée dans la culture de l'hévéa. Elle a ses superficies agricoles localisées à Diakpo,

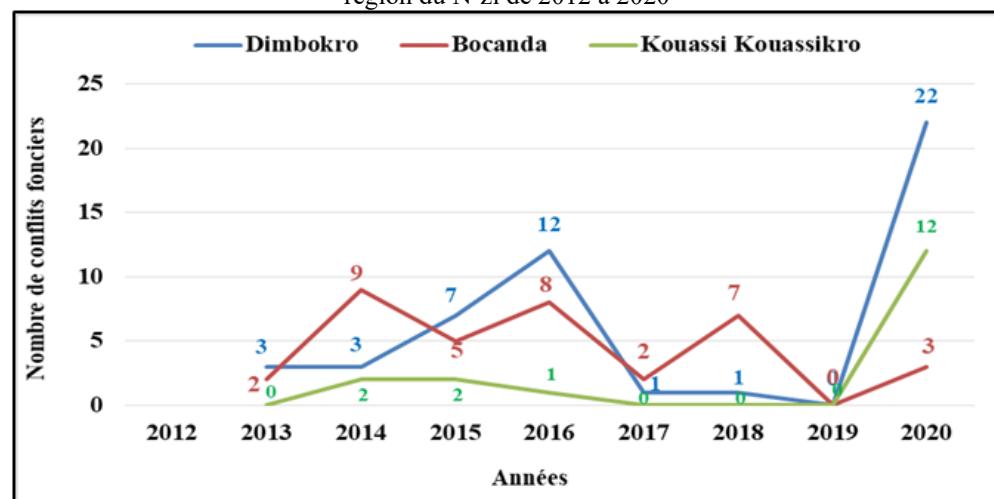
Tomonou 2 Djenzoukro dans le département de Bocanda et Bocabo dans le département de Dimbokro.

SCA Tempete spécialisé dans l'hévéaculture a ses parcelles qui se localisent dans les localités de Salèbalekro et N'gberenou dans le département Bocanda. SOLEA a ses exploitations de cultures vivrières telles que l'igname, la banane plantain, les maraîchages et de cultures pérennes telles que le cacao, le café. Leurs parcelles sont implantées dans les villages de Kotokounou, Aka ahoussikro dans le département de Bocanda. Elle est spécialisée dans le domaine des cultures vivrières et le cacao. BILOF est spécialisée dans la semence de Riz est localisée dans la localité de Soungassou dans le département de Dimbokro. Le foncier devient donc accessible aux firmes dans les localités.

Les frontières inter-rurales et individuelles encore floues et conflictuelles

Les limites entre terroirs voisins sont souvent objets de crise. En effet, les oppositions sur les parcelles situées dans deux localités distinctes mais limitrophes et l'absence de conciliation sont les premières causes de crise née de la délimitation foncière lors du PAFARCI ou du PAFR. À cette première cause s'ajoute les crises internes dans les villages lors du PAMOFOR. L'affirmation de la propriété foncière en milieu rural ivoirien est fondée sur l'acquisition des certificats fonciers. Toutefois, les conflits fonciers persistent durant le processus d'attribution de ce certificat comme relevés dans la figure 5.

Figure 5. Évolution du nombre de conflits fonciers par an dans les départements de la région du N'zi de 2012 à 2020



Sources : DDA Bocanda, Dimbokro, Kouassi kouassikro, Nos enquêtes de terrain, 2020

Dans l'ensemble de la région, les années 2016 et 2020 sont marquées par la présence de nombreux conflits fonciers avec respectivement 23 et 37.

Cela se justifie par la pleine mise en œuvre du projet. En fonction des départements, Dimbokro et Bocanda enregistrent le plus grand nombre de conflits (49) et (36) du fait de l'orpaillage, une recrudescence conflictuelle est observée dans la mesure où les parcelles situées en périphérie aurifère sont très convoitées. Aussi le nombre élevé de conflits observé en 2020 est le fait d'une synthèse de ceux de 2019 et 2020 du fait du Coronavirus.

Le faible nombre de conflits en général est lié à la présence active du PAMOFOR qui met l'accent sur l'application de la loi 98-750 du 23 décembre 1998 du domaine Foncier Rural, et l'exécution du projet National de Gestion des Terroirs et Équipement Rural (PNGTER) depuis 1999. Des Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR) ont été créés au sein des villages et des Comités de Gestion Foncière Rurale (CGFR) à l'échelle des sous-préfectures afin de régler les conflits.

Discussion

Les différents modes d'accès au foncier ont été abordés par certains auteurs. Par exemple, Mel (2009 p. 85) souligne que la plupart des localités à forte homogénéité autochtone telles que Ayébo, Adaou, Aboisso et plus encore Krindjabo, qui constituent des « localités-bastions » du système matrilineaire, appréhendé comme infrastructure culturelle, l'héritage et la régulation foncière se structure autour de la parenté utérine .Pour N'Goran (2016, p.130 ; 131) le don qui est un type de cession très rare aujourd'hui, se déroule entre membres d'une même famille, d'un même lignage ou d'une même communauté. Cette pratique consiste à céder une parcelle à un parent ou à un proche, en vue de son exploitation sans définir de délai au préalable. En effet, pour certains bénéficiaires notamment les jeunes, l'un d'entre eux soutient que : «lorsque les parents (ou la famille) nous fournissent un lopin de terre, ils nous donnent les moyens de lutter, mais aussi de nous réaliser». Quant au prêt de courte durée ou don temporaire, ce type de cession découle de l'état des relations existantes entre l'acquéreur et le cédant. Cette pratique consiste à céder une parcelle à un parent ou à un tiers, en vue d'une exploitation, dans un délai raisonnable excédant rarement un (1) an.

Au-delà des principes traditionnels prédominants dans la gestion des terroirs agricoles, un élan de modernité s'instaure progressivement. Pour Kouamé *et al.* (2016) la loi n° 98-du 23 décembre 1998 portant sur le foncier rural ivoirien ordonne les modalités et légifère ce domaine. En effet, la question de la sécurisation foncière et du titrage est l'objet de nombreux débats et de conceptions contrastées. Colin *et al.* (2009, p.70) rappelle que les PFR eux-mêmes sont l'objet de représentations diverses et en partie contradictoires, en concurrence entre elles. Les différents acteurs des politiques foncières ont mis en place des règles négociées. En outre, selon Mel Meledje (2009, p. 4 ; 9) l'historique de ces systèmes dans toute l'Afrique de l'Ouest permet de

relever que les droits fonciers coutumiers sont soumis à une logique d'enregistrement afin qu'un caractère officiel, et une valeur juridique leur soient reconnus. Pour cela, des dispositifs de formalisation très variés se sont développés depuis les indépendances. L'influence civiliste dans les systèmes de ces États remonte à l'époque coloniale de l'administration coloniale française jusqu'aux indépendances dans les années 60. Dans d'autres cas, la gouvernance foncière coutumières est fondée sur le collectivisme agraire et l'exclusion de toute affirmation du droit de propriété sur le foncier considéré comme un bien commun à Tioroniaradougou pour Aloko *et al.* (2018)

Le mode de gestion des terres agricoles est en évolution. Mais des crises persistent. Par exemple, Soro (20 p. 306 ; 310) relève que Cocody est une commune composée de plusieurs villages ayant des limites conflictuelles. Cependant, cette intégration se trouve contrariée par des problèmes de délimitation de ces villages communaux dont parfois les limites vont au-delà de celles de la commune qui les abrite. Les outils géo-spatiaux permettent d'identifier les zones litigeuses et contribuent au tracé de nouvelles limites consensuelles. Par ailleurs il faut noter que ces conflits fonciers dans le cas des zones semi-autochtones sont fortement corrélés au facteur politique. En effet Bourdieu (1994, p. 64) a insisté sur l'importance de la lutte et du conflit dans le fonctionnement d'une société. Mais pour lui, ces conflits s'opèrent avant tout dans différents champs sociaux autonomes : le champ politique, économique, culturel... Et c'est le rapport systémique de ces champs qui produit la trame de la société. C'est pourquoi la dynamique foncière qui est un « fait social total » (1923) est aussi éminemment politique. À Mouyassué, si le facteur démographique, conjugué aux facteurs culturels et de loi du marché, contribue aux crises intra et extra familiales entre autochtones Agni et allogènes, les indicateurs semblent montrer qu'ils sont loin de prendre leur autonomie du champ politique.

Conclusion

En somme il ressort que la gestion foncière passe progressivement du système traditionnel au système moderne à travers des éléments de modernité. L'évolution foncière dans la région du N'Zi met aussi en lumière les dynamiques complexes entre l'héritage historique du front pionnier de la cacaoculture, les mutations socio-économiques contemporaines et les enjeux de durabilité. Les changements dans l'accès et la gestion des terres reflètent à la fois les transformations des systèmes de production agricole et les adaptations des structures communautaires face aux pressions démographiques et environnementales. Une meilleure compréhension de ces dynamiques est essentielle pour élaborer des stratégies de gouvernance foncière qui concilient développement économique et préservation des ressources.

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Agence Nationale d'Appui au Développement rural (2018) *Plan stratégique de développement 2018-2027, région du N'zi, Tome 2 : bilan diagnostic*, Abidjan, Côte d'Ivoire, 49 p.
2. Agence Nationale d'Appui au Développement rural (2018) *Plan stratégique de développement 2018-2027, Tome 1 : monographie de la région du N'zi*, Abidjan, Côte d'Ivoire, 80 p.
3. Aloko N. J., Kouassi Y. F. (2014) « Diagnostic d'une ancienne zone pionnière de l'économie de plantation : le département de Bocanda » *European Scientific Journal, January édition vol.10, No 1 ISSN : 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431*, Espagne et Macédoine, pp. 470 - 497.
4. Aloko N. J., Adjoba M. K-D, Coulibaly H. T. (2018) « Développement agricole et gouvernance foncière à Tioroniaradougou (Nord de la Côte d'Ivoire) » [en ligne], *EchoGéo*, 43, disponible sur [<https://doi.org/10.4000/echogeo.15192>], Consultée le [18/08/ 2021] , 14 p.
5. Bakayoko G. A., Kouamé K. F., Boraud N. K. M. (2017) « Culture de l'igname au centre-est de la Côte d'Ivoire : contraintes, caractéristiques sociodémographiques et agronomiques », *Journal of Applied Biosciences* 110 : 10701-10713 ISSN 1997-5902, Kenya, pp. 10701 - 10713.
6. Bouin G. E. (2018) *Immigration étrangère et conflits fonciers dans la Sous-Préfecture de Duekoué*, Mémoire Master Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, 158 p.
7. Colin J-P, Ruf F. (2011) « Une économie de plantation en devenir L'essor des contrats de planter-partager comme innovation institutionnelle dans les rapports entre autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire », *Revue Tiers Monde*, n° 207, [en ligne], Disponible sur [<https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2011-3-page-169.htm>] Consultée le , [10/02/2022] pp.169-187.
8. Gastellu J-M (1979) « Disparition de la main-d'œuvre étrangère ? », *Cires no 23*, Abidjan, pp. 17-45

9. Kouame G., Koffi B. E., Vaelet F., Soro M. D., Gbede J., M'bra S. K., Zehouri B. P-A (2016) *Cadre d'analyse de la gouvernance foncière de la Côte d'Ivoire*, Groupe banque mondiale, Cote d'Ivoire, 186 p.
10. N'goran K. G. (2016) « sens et fonctions des arrangements fonciers dans les pratiques agricoles du département d'Oumé (centre-ouest ivoirien) » , *rev. ivoir. anthropol. sociol. kasa bya kasa*, n° 31, *educi*, pp129-148
11. Pelissier P., Sautier G., Blanc-Pamard C., Lericollais A. (1979) *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale*, [en ligne], Disponible sur [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/doc34-08/30662], Consultée le [18/08/ 2021], 28 p.